



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-14

**MISE A DISPOSITION DU MOBILIER COMMUNAL
TARIFICATION**

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

**14/ MISE A DISPOSITION DU MOBILIER COMMUNAL
TARIFICATION**

Rapporteur : M. FAUCONNET

La commune met à disposition des personnes morales et physiques le mobilier communal aux conditions et prix fixés par délibération n°2012-09-28-04 du 28 septembre 2012.

Suite à la demande croissante de location du mobilier et dans la perspective de limiter le recours aux agents techniques pour les opérations de livraison, montage et démontage, il vous ait proposé d'adopter les nouvelles dispositions suivantes et d'actualiser les tarifs comme suit :

a) Bénéficiaires :

- Personnes morales :
 - Les associations de Fagnières ;
 - Les collectivités territoriales suivantes :
 - Chalons en Champagne
 - Saint-Memmie
 - Sarry
 - Saint-Martin-sur-le-Pré
 - Saint-Gibrien
 - Compertrix
 - Saint-Etienne au Temple
 - L'Epine
 - Coolus
 - Pour les collectivités et associations non citées ci-dessus, une convention spécifique pourra être conclue à titre exceptionnel après accord de l'autorité.

- Personnes physiques de Fagnières pour la fête des voisins (sauf pour la scène mobile).

b) Priorité :

- 1) Commune de Fagnières ;
- 2) Associations de Fagnières ;
- 3) Personnes physiques de Fagnières (fête des voisins) ;
- 4) Personnes morales.

c) Modalité d'utilisation :

L'enlèvement, l'installation, l' démontage et le retour du matériel se feront par le locataire.

En cas d'impossibilité, la livraison et la reprise du matériel seront facturées au locataire.

Toute détérioration due à une mauvaise manipulation et utilisation sera facturée.

d) Document contractuel :

Une convention de prêt fixe les conditions tarifaires et de garanties diverses.

La commune met gratuitement à disposition, avec signature d'un contrat de location et versement de la caution aux Fagniérots les tentes, les tables, les bancs et les chaises pour la fête des voisins, dans la limite d'une fois par an.

Le montage et le démontage du matériel se fera pas les organisateurs.

e) **Tarification pour un week-end ou une journée de semaine (à l'unité)**

Qtés	Désignation	Prix unitaire		Cautiion	Forfait livraison et reprise
		2012	2014		
Fagnierots					
90	Tables rectangulaires	2,00 €	2,00 €	100,00 €	Néant
60	Bancs	1,00 €	1,00 €	50,00 €	
250	Chaises	0,50 €	0,50 €	50,00 €	
Associations Fagniérottes - Communes extérieures et leurs associations listées en "A" - Fagniérotts pour la fête des voisins (1 fois par an)					
90	Tables rectangulaires	Gratuit	Gratuit	100,00 €	Néant
60	Bancs	Gratuit	Gratuit	50,00 €	
250	Chaises	Gratuit	Gratuit	50,00 €	
1	Tentes 3x3	Gratuit	Gratuit	90,00 €	60,00 €
3	Tentes 4x5	Gratuit	Gratuit	220,00 €	60,00 €
2	Tentes 5x8	Gratuit	Gratuit	350,00 €	60,00 €
2	Tentes 5x12	Gratuit	Gratuit	480,00 €	100,00 €
(Hors Fagniérotts pour la fête des voisins)					
1	Scène mobile 45 m2	Gratuit	Gratuit	500,00 €	150,00 €
1	Ecran géant 4x3 m	Gratuit	Gratuit	150,00 €	50,00 €
Autres communes extérieures et organismes publics avec convention					
90	Tables rectangulaires	2,00 €	3,00 €	100,00 €	Néant
60	Bancs	1,00 €	1,50 €	50,00 €	
250	Chaises	0,50 €	1,00 €	50,00 €	
1	Tentes 3x3	13,50 €	15,00 €	90,00 €	60,00 €
3	Tentes 4x5	30,00 €	35,00 €	220,00 €	60,00 €
2	Tentes 5x8	60,00 €	65,00 €	350,00 €	60,00 €
2	Tentes 5x12	90,00 €	95,00 €	480,00 €	100,00 €
1	Scène mobile 45 m2	350,00 €	370,00 €	500,00 €	150,00 €
1	Ecran géant 4x3 m	50,00 €	55,00 €	150,00 €	50,00 €

Les associations de Fagnières bénéficieront de la gratuité pour le prêt de matériel (tentes, écran géant). Seul le forfait livraison et reprise sera appliqué. Un contrat sera établi avec le dépôt de la caution correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 9 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les nouvelles dispositions de location du mobilier communal ;

DÉCIDE d'adopter les tarifs de location ci-dessus définis ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions de location de mobilier.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX